

# Corbeau familier

Corneille d'Inde

**Nom scientifique** *Corvus splendens*

**Famille** Corvidae

**Synonymes**



Photos: Wikipedia - J.M.Garg (GNU FDL)

## DESCRIPTION

### Allure générale

Cette espèce est originaire du sous-continent indien et des pays limitrophes. Il s'agit d'un corbeau d'une longueur moyenne de 40 cm pour un poids de 245 à 370 g. Il est de couleur noir brillant, y compris le bec et les pattes. L'iris est brun. Sa nuque et sa poitrine sont gris suie et forment un collier plus clair caractéristique. Il possède un bec puissant et de larges ailes. Son cri est typique et ressemble à un "kwaa kwaa" strident.

### Signes caractéristiques

C'est une espèce grégaire qui peut former des groupes de plusieurs milliers d'individus se regroupant le soir. Les dortoirs peuvent être partagés avec d'autres espèces. Il est aussi courant que les individus réalisent des acrobaties aériennes à l'approche des dortoirs. Le Corbeau familier a une espérance de vie d'environ six ans dans la nature.

Peut être confondu en vol et à distance avec des individus très sombres de pigeons domestiques.



## ÉCOLOGIE

- Alimentation :** Cet oiseau omnivore a un régime alimentaire extrêmement opportuniste: déchets, poulets, cultures, fruits, graines, insectes, tiques du bétail, charognes, prédation de nids, invertébrés terrestres et marins, reptiles et amphibiens de petites tailles...
- Reproduction :** Dans son aire d'origine, la nidification a lieu en avril et juin. C'est une espèce monogame. Le nid est construit de préférence en hauteur dans un arbre feuillu mais peut aussi se trouver sur un bâtiment ou un pylône. Ponte de 4 à 5 oeufs bleus pâles.
- Habitat :** Espèce typiquement tropicale capable de supporter des climats plus froids (Europe, bords de l'Himalaya). Elle affectionne une grande variété d'habitats (zones agricoles, forêts, zones côtières,...) mais reste très dépendante de la présence humaine.
- Comportement général :** Ce corbeau très bruyant peut devenir agressif dès lors qu'il s'agit de nourriture ou de défendre son territoire. Il est connu pour attaquer les oiseaux de proie qui s'approchent, voire les humains à proximité immédiate d'oisillons dans un nid.

## ÉTAT D'INVASION

**Réunion :** Cet oiseau a été signalé à la Réunion à plusieurs reprises dont la dernière fois en 2011. Les premières observations ont été réalisées en 2004 dans différents endroits de l'île: Sainte-Suzanne, Sainte-Marie, Saint-Denis, Le Port, Saint-Leu, Saint-Louis. Son introduction se serait faite via Maurice par voie maritime. Sa présence sporadique doit être surveillée.

**Monde :** Cet oiseau s'est établi au 20ème siècle dans plus de 25 pays dans le monde. Il a commencé par coloniser l'Afrique de l'Est ainsi que plusieurs Etats du Moyen Orient et de la péninsule arabique. Une colonie existe aux Pays Bas et des observations régulières sont faites dans une quinzaine de pays dont l'Australie, le Chili et les USA. Il se répand principalement comme passager clandestin des navires marchands. Il a été éradiqué des Seychelles et de l'île de Socotra. Sites à consulter:

<http://www.issg.org>  
www.seor.org

<http://www.housecrow.com>  
Références: 12, 20, 39, 46

<http://www.socotraproject.org>

## IMPACTS

Les impacts du corbeau familier sont multiples. Sa présence peut nuire dramatiquement à la survie d'espèces d'oiseaux indigènes (prédation des oeufs et des jeunes, dérangement, compétition...), mais également de reptiles.

Sa présence peut aussi entraîner de graves dégâts et perturbations dans les élevages avicoles, mais aussi dans les fermes aquacoles. Il peut harceler les chèvres qui délaissent leurs petits voire réouvrir des plaies et entraîner des infections parfois mortelles pour le bétail. Il impacte également certaines cultures dont les mangues, les papayes et les bananes.

Son comportement agressif et grégaire peut nuire à l'activité humaine et en particulier au tourisme par son comportement de voleur de nourriture en terrasse ou sur les marchés.

Enfin, cet oiseau est porteur d'au moins 8 agents pathogènes causant des diarrhées chez l'homme.

## USAGES



## RÉGLEMENTATION / programme de contrôle

Le corbeau familier, de même que toutes les espèces de la famille des Corvidae, sont visés par l'arrêté préfectoral N°05 - 1777 /SG/DRCTCV du 12 juillet 2005 interdisant certaines espèces animales exotiques dans le département de la Réunion

La destruction des individus par les agents assermentés est autorisée par l'arrêté préfectoral n° 05-204 du 01 février 2005. Les agents de la Brigade Nature Océan Indien ont ainsi abattu trois individus depuis 2005.